

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 2 BIS A

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« – un extrait d'acte de naissance du défunt et une copie intégrale de son acte de décès ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rectification d'une erreur matérielle. Les extraits d'acte de décès n'existant plus, il convient d'exiger une copie intégrale de l'acte de décès.